

Paris, le 15 mars 2021

Carte Blanche Partenaires lance « Mon Conseil Pharma, sans ordonnance, en tiers payant », le nouveau service à destination des patients et des pharmaciens d'officine

« Mon Conseil Pharma, sans ordonnance, en tiers payant » par Carte Blanche Partenaires est le premier service mettant en place, pour les assurés et les pharmaciens, le tiers payant dès le 1^{er} € sur les médicaments à prescription médicale facultative (PMF) sans ordonnance. Adhérer dès aujourd'hui est la garantie pour l'ensemble des pharmacies de France de pouvoir proposer ce service dès son lancement, au cours du 2^e semestre 2021.

Carte Blanche Partenaires regroupe 45 complémentaires santé partenaires avec plus de 8 millions d'assurés et 12,5 millions en 2022.

Un service créé par les pharmaciens pour les pharmaciens... et les assurés

Professionnel de santé de premier recours, le pharmacien est plébiscité par les Français en cas d'automédication. Près de 6 sur 10 recourent à ces conseils en la matière¹ et tout autant lui font confiance pour choisir le médicament qui convient le mieux à leur situation². Près de 8 français sur 10 y ont recours en raison de leur facilité d'accès¹ : les pharmacies maillent l'ensemble du territoire et sont ouvertes 6 jours sur 7.

Face à ce constat, mais également à une demande des patients en augmentation en termes d'urgence ressentie, de soins de 1^{er} recours, à des zones sous-denses en médecine libérale, pour Carte Blanche Partenaires, il était évident qu'une partie de la réponse à ces problématiques et constats résidait dans un service mettant en place le tiers payant dès le 1^{er} € sur les médicaments à prescription médicale facultative : Mon Conseil Pharma.

Pour permettre à chaque pharmacien de remplir encore plus complètement cette mission, Carte Blanche Partenaires a choisi de développer Mon Conseil Pharma en s'appuyant sur leur expertise.

« Chez Carte Blanche Partenaires, nous avons l'expertise des complémentaires santé, du traitement et de la gestion de l'information santé. Les pharmaciens ont l'expertise des médicaments, des patients au quotidien » indique Jean-François Tripodi, directeur de Carte Blanche Partenaires avant de poursuivre *« Un service comme Mon Conseil Pharma se devait donc d'allier le meilleur de ces deux mondes. Notre savoir-faire mais d'abord et avant tout l'expertise et les connaissances des pharmaciens. C'est pourquoi nous nous sommes rapproché de l'USPO, l'Union de syndicats de pharmaciens d'officines, un syndicat prospectif qui engage de nouvelles réflexions et propose des idées novatrices répondant à l'évolution de la profession. Ce partenariat était clair dès le départ : développer un service par et pour les pharmaciens et les assurés. Un service qui facilite les échanges entre pharmaciens et complémentaires santé via un outil numérique simple ».*

Mon Conseil Pharma, le parti pris de la simplicité

Carte Blanche Partenaires a donc co-construit avec l'USPO une prise en charge des médicaments non remboursés dès le 1^{er} € simplifiée pour les assurés et pour les pharmaciens. Cet appui de l'USPO a permis de constituer un groupe de travail officinal représentatif de l'ensemble de la profession, de ces modes et lieux d'exercice, dans l'élaboration d'un service destiné à tous les pharmaciens de France et reposant sur un parti pris : la simplicité. Ainsi, avec Mon Conseil Pharma, les pharmaciens pourront disposer :

- D'un outil gratuit de tiers payant de 5^e génération : plus besoin d'éditer de facturette, les échanges sont dématérialisés et se font en temps réel : un gain de temps pour la pratique au quotidien.
- D'un service où chacun reste libre de ses choix, de ses conseils : pas de marque de médicaments ni de tarifs imposés, uniquement des plafonds par panier et par épisode de soins

¹ Enquête Harris Interactive auprès d'un panel représentatif de 1 000 personnes sur la base d'un questionnaire auto administré fin août début septembre 2018

² AFIPA – Enquête Harris Interactive - 3 juillet 2019

- D'une solution souple : pas de développement informatique, le téléchargement de l'application gratuite CBPharma suffit.

Comment fonctionne Mon Conseil Pharma ?

Le pharmacien accueille un patient souffrant de symptômes bénins. Il l'identifie via sa Carte Vitale et sa carte TP, et a ainsi accès à l'étendue de ses droits à ce nouveau service.

Il peut ensuite dispenser son conseil pharmaceutique et déterminer le ou les paniers de soins appropriés aux besoins. Le pharmacien enregistre ensuite les médicaments concernés dans son logiciel de gestion officinale via logiciel exclusif CBPharma. Après accord de Carte Blanche Partenaires en temps réel, le pharmacien peut dispenser en Tiers Payant au 1^{er} € les médicaments à son patient, qui n'aura donc pas à avancer les frais.

Comment le mettre en place ?

De façon pratique, chaque pharmacien officinal peut adhérer à la charte de partenariat dès aujourd'hui auprès de Carte Blanche Partenaires pour proposer dès le deuxième semestre 2021 ce service.

Suite à son inscription, il recevra un email lui permettant de télécharger gratuitement le logiciel exclusif CBPharma, conçu pour ce service.

Des paniers de soins bien définis

14 paniers de soins (affections nez-gorge, douleurs et fièvre, allergies, pédiatrie, homéopathie...) ont été définis avec des pharmaciens dans le cadre du groupe de travail constitué pour mettre en place Mon Conseil Pharma. Chaque panier ouvre droit à une prise en charge forfaitaire des médicaments ou de dispositifs médicaux au sein de celui-ci.

De son côté, la complémentaire santé sélectionne tout ou partie des paniers, et les rend disponibles dans une garantie dédiée.

« En résumé, Mon Conseil Pharma, que nous avons conçu avec des pharmaciens, permettra à chaque pharmacie en France d'appliquer le tiers payant dès le 1^{er} € via un tiers payant de 5^e génération, totalement automatisé. Et ce tant pour le bénéfice des patients qu'en valorisant le rôle de conseil du pharmacien. » conclut Jean-François Tripodi, Directeur général de Carte Blanche Partenaires.

Mon Conseil Pharma : mode d'emploi

Les pharmaciens souhaitant adhérer au service « Mon Conseil Pharma » de Carte Blanche peuvent s'inscrire en ligne en 1 minute à l'adresse suivante dès le 15 mars :

<https://pec.carteblanche Partenaires.fr>

À la suite de leur adhésion, elles recevront un mail pour télécharger l'application CBPharma, conçue exclusivement pour ce service. Les prises en charge des assurés débuteront au cours du 2^{ème} semestre 2021. Mon Conseil Pharma est ouvert à toutes les pharmacies officinales exerçant sur le territoire français.

À propos de Carte Blanche Partenaires

Expert en services santé innovants pour ses clients organismes complémentaires santé, Carte Blanche Partenaires est un pivot de la relation entre complémentaires santé, assurés et professionnels de santé avec pour objectif de faciliter l'accès à la prévention et aux soins pour les bénéficiaires tout en gérant la maîtrise des dépenses de santé. Carte Blanche Partenaires intervient dans le domaine des réseaux de professionnels de santé et de l'accompagnement santé avec un réseau de plus de 190 000 partenaires. www.carteblanche Partenaires.fr

Contacts presse

Carte Blanche Partenaires • Lucile Gaillard
lucile.gaillard@carteblanche Partenaires.fr
01 53 24 04 45 / 06 45 21 36 91

LauMa communication • Mathilde Birembaux
Mathilde.birembaux@lauMa-communication.com
01 73 03 05 20 - 06 10 17 54 84